Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 773

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 773 9 mai 1985

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 40 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Francine Crettaz
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Charles-Albert Morand

773

La malédiction de Canaan

Etonnant mystère de la communication: le compte laitier, ensemble de calculs demeurés longtemps hermétiques, attire désormais la curiosité des médias, qui lui avaient traditionnellement préféré le compte routier. Du coup, la population découvre le prix global du bon lait suisse — et s'indigne du montant de la facture. Voilà donc le compte laitier devenu en quelques semaines ce qu'il aurait toujours dû être: une affaire politique d'intérêt général.

Comment expliquer le miracle de cette prise de conscience? Les chiffres ne suffisent pas; même une progression de 60 à 70 millions de francs par an pendant les deux dernières campagnes n'attire pas outre mesure l'attention. Les prévisions frappent davantage les esprits, stupéfaits par la simple extrapolation qui laise prévoir un compte laitier dépassant le milliard en 1987/88.

Mais au-delà des chiffres, il y a les mots, le plus souvent mieux perçus. Et puis il y a les petites phrases d'Otto Stich, qui n'a pas besoin de les prononcer pour les rendre efficaces (cf. DP 770).

Et surtout, il y a ce gros sentiment d'indigestion: du vin plein les citernes, de la viande exportée à 70 centimes le kilo (donnons-la, ça serait bien mieux pour l'image de la Suisse), des wagons de pommes soustraites à la distillation à grands coups de jus subventionné, du blé en trop pour faire notre pain, et dénaturé pour l'affouragement des bestiaux.

C'est Canaan, avec la productivité en plus — et en trop. Au lieu de l'abondance-bénédiction, la condamnation au gaspillage. Montagnes de beurre, de viande aussi désormais, et toujours cette fameuse marée laitière, que le contingentement même n'arrive pas à endiguer.

Si le compte laitier commence à intéresser, c'est parce qu'il donne une traduction financière de ce dégoût du ventre trop plein. La transformation et la commercialisation du lait coûte plus de huit cents millions, dont la petite moitié pour le fromage, un sixième pour le lait de consommation et 13%-14% pour la crème et le beurre respectivement. Les consommateurs payent un quart à un tiers de la facture selon les années, les producteurs 6% à 7%, et la Confédération, c'est-à-dire les contribuables, tout le reste, soit par exemple 733 millions en 1983/84, tout juste cent millions de moins que pour les caisses-maladie reconnues.

Les producteurs savent eux-mêmes qu'on ne peut laisser aller: la mécanique des subventions directement proportionnelles, la définition extensive des zones de montagnes et de collines, l'absence de prix fortement différenciés selon les conditions de production, le non-respect de la quantité de base, tout cela rend le système inopérant et toujours plus coûteux, imparablement.

Aussi bien, lors de la dernière assemblée des délégués de l'UCPL, Union centrale des producteurs de lait (ceux qui avaient décidé le lancement de l'initiative fourragère), les Bernois ont proposé que le lait livré en trop ne soit tout simplement pas payé. En réalité, il l'est aujourd'hui au tiers du prix de base, après l'avoir été au cinquième lors de l'introduction du contingentement; les dirigeants de l'UCPL ont tout juste pu écarter la suggestion des Bernois en proposant le retour à une retenue de 80%, avec la promesse d'examiner un relèvement à 85-90%. En tout état de cause, un signe qui ne devrait pas tromper sur la volonté, désormais per-

SUITE ET FIN AU VERSO